

Saint Nazaire



les Eymes

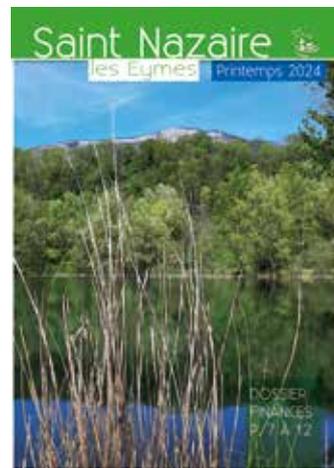
Printemps 2024

DOSSIER
FINANCES
P. 7 À 12

Agenda

Toutes les dates annoncées sont sous réserve de modifications.

- Jeudi 25 avril : livraison de compost par la Communauté de communes → page 4
- Vendredi 3 mai : permanence gratuite de l'avocate en mairie de 14h à 16h sur RDV
- Dimanche 5 mai : forum des métiers de la gendarmerie nationale → page 15
- Mercredi 8 mai : commémoration de la victoire du 8-Mai-1945, à 11 heures au monument aux morts devant la mairie.
- Lundi 13 mai : Ciné Seniors, séance de cinéma à l'Espace ARAGON, à Villard-Bonnot
- Vendredi 17 mai : permanence du CCAS de 10h à 12h en mairie sur RDV
- Samedi 25 mai : journée portes ouvertes Panneaux photovoltaïques proposée par Grési21 → page 15
- Jeudi 30 mai : assemblée générale de l'Association Communale de Chasse Agréée Diane de Bois Claret à 19h salle des 2 colonnes
- Vendredi 31 mai : permanence du CCAS de 10h à 12h en mairie sur RDV



Prochaine publication :
Essentiel de juin :
parution fin mai 2024.
Articles à envoyer avant
le dimanche 5 mai à
michele.flamand@wanadoo.fr
ou à déposer en mairie

RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS :

-  Site internet : www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Rubrique > Agenda
- Suivez-nous sur Facebook : Ville de Saint-Nazaire-les-Eymes

Notez-le

■ INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Par arrêté préfectoral, le brûlage des déchets végétaux issus des jardins est totalement interdit ; en cas de non-respect de cette interdiction, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du code pénal).

Pour éliminer ses déchets végétaux, tout citoyen doit :

- Soit les composter individuellement
- Soit les réutiliser en paillage
- Soit les porter dans les déchetteries du Grésivaudan toutes les informations sur :

 www.le-gresivaudan.fr/8-dechetteries.htm

■ HAIES

Les haies doivent être plantées à 2 mètres au moins de la limite séparative si la hauteur est supérieure à 2 mètres, et à 0,50 mètre si la haie ne dépasse pas 2 mètres. Le voisin envahi par des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux peut contraindre le propriétaire à les couper.

ATTENTION ! Les haies ne doivent pas déborder sur la voie publique afin de ne pas gêner la visibilité et le passage des véhicules, et permettre aux piétons de marcher sur les bords des chemins du village en toute sécurité.

■ CIRCULATION SUR CHEMINS DE BEL AIR ET DE LA LIMITE

Par arrêté municipal n°2024-022 la circulation est interdite à tout véhicule à moteur sur une partie des chemins de Bel Air et de la Limite (au-delà des habitations).

■ BEC CHARVET EN LUMIÈRE

L'article paru dans l'Essentiel d'avril concernant l'installation d'un panneau SAINT NAZAIRE LES EYMES allumé la nuit, sous le Bec Charvet était bien-sûr notre traditionnel poisson d'avril. Même si certaines villes ont ce type de panneau, nos montagnes sont trop jolies pour cela.

J'en profite pour vous engager à découvrir/redécouvrir ce site extraordinaire à deux pas de chez nous.

Je remercie l'habitant qui nous a proposé son système de panneaux photovoltaïques lunostellaires pour faire de l'énergie la nuit et espère que les personnes qui y ont cru ne sont pas trop déçues.



■ CANICULE

Comme tous les ans, vous trouverez dans ce bulletin un imprimé pour vous inscrire sur le fichier communal canicule. Depuis 2005, les Maires sont tenus de proposer l'inscription dans ce fichier qui est utilisé lors du déclenchement du plan de gestion de la canicule par le Préfet entre le 1er juin et le 31 août.

Les personnes déjà inscrites dans le fichier communal n'ont pas besoin de se réinscrire. Elles seront contactées par le service accueil de la Mairie dans le courant du mois de mai pour la mise à jour de leurs données.



Sommaire

EDITORIAL DU MAIRE P. 3

INFOS MUNICIPALES P. 4/7

- Mise à disposition de compost gratuit p. 4
- Compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2024 p. 4
- Usage restreint du parking de la salle Cartier-Millon / École Maternelle p. 5
- Attitude face à des chiens de protection p. 5
- Expositions de photographies dans le hall de la mairie p. 5
- Obligation légale de débroussaillage p. 6
- Pré-inscriptions des enfants à l'école p. 6
- Nuisances sonores p. 6

DOSSIER : BUDGET 2023 P. 7/12

INFOS INTERCOMMUNALES P. 13

- Relais petite enfance les grésimômes
- Compostage, trucs et astuces

VIE DES ASSOCIATIONS P.14/15

- Duo piano-voix p. 14
- Les mercredis du centre de loisirs p. 14
- AGJudo p. 14
- Je signe avec bébé ! p. 15
- Panneaux photovoltaïques p. 15
- Forum des métiers de la gendarmerie p. 15
- Exposition artistes en jardin p. 15

RENSEIGNEMENTS UTILES P.16

PHARMACIES DE GARDE P.16



Bonjour à toutes et à tous,

Dans ce bulletin vous trouverez une présentation du budget qui a été voté le 26 mars 2024 après avoir fait l'objet de nombreuses réunions de travail avec les services, avec la commission finances, avec le conseil municipal et d'une réunion de présentation au public le 21 mars.

Peu de public pour cette réunion importante mais c'est sans doute parce que vous nous faites confiance. Cette réunion est pour nous une étape obligatoire dans le cadre de l'élaboration du budget et nous continuerons à la programmer quel que soit le nombre de personnes présentes car nous sommes attachés à offrir transparence et dialogue.

Je vous laisse prendre connaissance du support de la présentation qui a été faite, elle est disponible sur le site de la commune www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Mairie > Finances. D'autres documents y figurent également : le budget, le compte administratif et les tarifs de l'ensemble des services communaux regroupés pour une meilleure lisibilité.

Quelques mots sur ce budget !

Des investissements nécessaires comme la rénovation thermique et énergétique de l'école élémentaire du Manival, construite il y a plus de 50 ans, la sécurisation des écoles et du pôle enfance au travers de la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS), la seconde phase du déploiement de la vidéoprotection pour ne citer que ceux-là.

Ces projets seront financés par de l'autofinancement, l'obtention de subventions et par un emprunt.

La recherche de subventions reste un sujet à part entière dans nos projets qui nous impose souvent notre calendrier de réalisation.

Si les taux communaux des taxes n'ont pas augmenté cette année, les tarifs des prestations du service Enfance-Jeunesse ont été revus afin de contenir le déficit qui a atteint en 2023 un niveau trop important. Bien-sûr ce service n'a pas vocation à être équilibré mais sa charge doit rester raisonnable.

Côté CCAS, le budget a été voté le 2 avril. Pour rappel il est alimenté par le budget général de la commune. Il est en hausse liée en grande partie aux aides versées aux familles utilisatrices du service Enfance-Jeunesse ainsi qu'aux demandes d'aides sociales de plus en plus importantes.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce dossier.

Prenez soin de vous.

Le Maire,
Michèle FLAMAND

MISE À DISPOSITION DE COMPOST GRATUIT

C'est le printemps ! Le Grésivaudan propose à ses habitants du compost gratuit pour fertiliser leurs jardins, plantations ou gazon.

Près de 2 500m³ de matière doivent être livrés en avril et mai dans les 27 communes partenaires.

Servez-vous, c'est gratuit, mais pensez à prendre vos contenants !

Pour Saint-Nazaire la livraison est prévue jeudi 25 avril, chemin de Bois Claret (le long de l'autoroute côté St Nazaire) à partir de 13h30.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

- 1. Adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF)**
- 2. Fixation du régime d'amortissement des immobilisations**
- 3. Approbation du compte de gestion 2023 de la Commune**
 - Résultat de fonctionnement : **828 702,32 €**
 - Résultat d'investissement : **- 29 303,24 €**
 - Résultat de clôture : **866 437,64 €**
- 4. Approbation du compte administratif 2023 de la Commune**

Le compte administratif est identique au compte de gestion
- 5. Affectation du résultat antérieur d'exploitation 2023**

Résultat de **828 702,32 €** affecté en section d'investissement au compte 1068 « Réserves »
- 6. Vote des taux d'imposition 2024 de la Commune**

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires identiques aux taux 2023.
- 7. Mise à jour de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°1**
- 8. Approbation du Budget Primitif 2024 de la Commune**
 - Budget de fonctionnement : **3 355 715 €**
 - Budget d'investissement : **3 330 813 €**
 - Budget total : **6 686 528 €**
- 9. Subventions 2024**
- 10. Restaurant scolaire - approbation des nouveaux tarifs applicables au 02/09/2024 (Familles)**
 - Repas normaux ou sans surfacturation : **8,22 €**
 - Panier repas : **5,11 €**
- 11. Service Enfance-jeunesse – approbation des nouveaux tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire matin et soir au 02/09/2024**
 - Tarif par heure : **3,50 €**
- 12. Service Enfance-jeunesse – approbation des nouveaux tarifs de l'accueil périscolaire du mercredi applicables au 02/09/2024**
 - Prix familles ½ journée (sans repas) plein tarif : **16 €**
 - Prix familles ½ journée (avec repas) plein tarif : **20 €**
 - Prix familles journée (avec repas) plein tarif : **29 €**
- 13. Service enfance-jeunesse – approbation des nouveaux tarifs de l'accueil de loisirs extrascolaire (vacances) applicables au 02/09/2024**
 - Prix familles journée (avec repas) plein tarif : **29 €**
- 14. Location des salles communales – Suppression de la possibilité de louer la salle d'activités du pôle enfance**
- 15. Droits de stationnement sur la voirie publique et places de marché à compter du 01/04/2024**
- 16. Mise en place de la Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle**
- 17. Personnel communal – Protection sociale complémentaire Prévoyance – Mandat au CDG38**
- 18. Convention relative aux modalités de remboursement des cotisations patronales CNRACL de l'agent détaché d'office vers la Fondation Partage et Vie**
- 19. Vente d'un ancien tracteur et de ses accessoires**

USAGE RESTREINT DU PARKING DE LA SALLE CARTIER-MILLON / ÉCOLE MATERNELLE

Pour rappel, dans le cadre des travaux de rénovation de l'école élémentaire du Manival, des structures modulaires vont être installées sur le plateau sportif (entre la mairie et l'école). Des travaux préalables sur les réseaux sont nécessaires.

Par conséquent le plateau sportif sera fermé au public, ainsi que dans le cadre scolaire, à compter du 29 avril 2024.

Un cycle vélo pour apprendre aux enfants les règles de circulation en vélo est prévu à l'école du Manival les vendredis 03/05, 17/05, 24/05, 31/05, 07/06, 14/06 et 21/06. Il ne pourra donc se dérouler comme traditionnellement sur le plateau sportif.

Il aura lieu sur la partie basse du parking situé en face de la salle CARTIER-MILLON, près de la crèche et de l'école maternelle. **Cette partie du parking sera alors fermée à la circulation et seule la partie supérieure du parking sera utilisable par les usagers ces jours-là comme le montre l'image ci-contre.**



La circulation ne sera pas coupée sur le chemin de la Mairie. Merci d'avance de votre compréhension.



ATTITUDE FACE À DES CHIENS DE PROTECTION

Les beaux jours approchent ainsi que l'envie de faire des randonnées en montagne.

La cohabitation des randonneurs avec les troupeaux n'est pas toujours simple. Vous trouverez sur le site de la commune des vidéos vous conseillant sur la conduite à tenir dans les espaces pastoraux lors de la rencontre avec des chiens de protection :

www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Vie pratique > Faune > Rencontre avec des chiens de protection des troupeaux

LES EXPOSITIONS DE PHOTOGRAPHIES DANS LE HALL DE LA MAIRIE

Jusqu'à fin mai vous pouvez venir voir aux heures d'ouverture de la mairie les photos réalisées par des habitants de Saint Nazaire les Eymes portant sur le thème des portes et fenêtres. Un grand remerciement à ces talentueux contributeurs.

Début juin et pendant tout l'été, une autre exposition sera installée, cette fois-ci sur le thème « jaune ». Un régal pour les yeux !

Il est temps maintenant de lancer appel à de nouvelles photographies pour les 2 prochaines expositions :

- Thème retenu : **les arbres** (beaux et remarquables et leurs floraisons).
- Thème retenu : **les légumes** de nos potagers (récoltes)

Date de limite d'envoi fin juin

Date de limite d'envoi fin octobre

L'installation aura lieu début septembre dans le hall de la mairie.

L'installation se fera début décembre 2024.

Les photos sont à envoyer en pièces jointes (résolution minimale 1Mo) à [✉ janine.poncet87@orange.fr](mailto:janine.poncet87@orange.fr)

Bonne chasse photographique !

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT – OLD - ET LA PRÉVENTION DES FEUX ➤ AVANT LE 1^{er} JUIN



St Nazaire les Eymes fait partie des 37 communes de l'Isère concernées par l'Obligation Légale de Débroussaillage. Pour savoir si vous êtes soumis à l'OLD, rendez-vous sur le site :

www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation

Rappel du calendrier des travaux :

- **Octobre à février** : débroussaillage ou entretien mécanique de la parcelle en question

- **Mars - Avril** : enlèvement des rémanents (broyage ou compostage sur place, évacuation en déchetterie...)
- **Mai - Septembre** : une tondeuse relativement puissante vous permet de tenir à une hauteur assez basse la couverture herbacée de votre terrain
- **Avant le 1^{er} juin**, le débroussaillage ou le maintien en état débroussaillé doit être réalisé.

Débroussailler, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain en créant des discontinuités dans la végétation. Le débroussaillage diminue le risque d'incendie, mais en cas de départ de feu, il permet également de freiner sa propagation et son intensité.

Soyons vigilants : les périodes de canicules augmentent... les risques d'incendie aussi.

Le guide de l'OLD est téléchargeable sur :

www.isere.gouv.fr > Forêt > Prévention contre les incendies de forêts > Obligation Légale de Débroussaillage > Guide du débroussaillage réglementaire

Des exemplaires en papier sont disponibles à l'accueil de la Mairie sur simple demande.

RAPPEL IMPORTANT : PRÉINSCRIPTIONS DES ENFANTS À L'ÉCOLE

Pour l'école maternelle :

Les parents dont les enfants sont nés en 2021 doivent les préinscrire d'ici le 31 mai 2024. Un imprimé spécifique disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site de la commune www.saint-nazaire-les-eymes.fr > **Enfance-Seniors** > **Vie scolaire** > **Ecole maternelle** doit être rempli et transmis au préalable à la mairie.

Pour l'école élémentaire :

Les parents dont les enfants étaient en grande section de maternelle à l'école du Manival doivent également retirer ou télécharger un dossier de préinscription et le transmettre en mairie avant le 31 mai 2024. L'inscription au CP n'est pas automatique ! Cet imprimé est disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site de la commune.

www.saint-nazaire-les-eymes.fr > **Enfance-Seniors** > **Vie scolaire** > **Ecole élémentaire**

Tout nouvel arrivant sur la commune désirant inscrire son (ses) enfant dans l'une des écoles doivent également remplir un dossier de préinscription.

NUISANCES SONORES : QUELQUES RAPPELS

Les beaux jours sont bien là ! C'est l'occasion de rappeler quelques règles du bien-vivre ensemble, en particulier celles relatives aux nuisances sonores, et ce pour la tranquillité de tous.

Bruits

Par arrêté préfectoral, les bruits générés par les particuliers (tondeuses, taille-haies...) sont autorisés

- en semaine, de 8h30 à 12h puis de 14h à 19h30
- **le samedi de 9h à 12h puis de 15h à 19h**
- **le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h uniquement.**

Quant aux bruits de chantier générés par des entreprises (sur le domaine public ou privé), ils sont autorisés de 7h à 20h, du lundi au samedi et sont interdits les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Il s'agit dans ce cas de travaux réalisés par des entreprises. Si des particuliers réalisent eux-mêmes ces travaux, ils sont soumis aux horaires concernant les bruits générés par les particuliers au même titre que la tondeuse. Vous le constaterez, **le dimanche après-midi c'est fini !!!!** La rime pourrait prêter à sourire si cette consigne était respectée. Pour le bien-être de tous, le bon vivre ensemble, merci de respecter ces horaires.

Aboiements

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde, sont priés de prendre toutes les mesures nécessaires à préserver la tranquillité des habitants du voisinage, jour et nuit.

Toute infraction peut faire l'objet d'une contravention.

Plainte peut également être déposée auprès de la gendarmerie de Saint-Ismier ☎ 04 76 52 15 45.



Claude BENOIT,
Adjoint aux finances

ÉVOLUTION DES FINANCES 2022-2023

Une réunion de présentation a été organisée pour les habitants jeudi 21 mars. Mardi 26 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé les comptes administratifs et de gestion 2023 et voté le budget primitif 2024.

Nous vous présentons, dans un premier temps les résultats de l'exercice 2023 de la Commune, les investissements structurants programmés au travers d'un Plan Pluriannuel d'Investissements 2023/2026 (PPI) et les moyens de financement inhérents à ce plan, puis le Budget 2024 de la Commune.

RÉSULTATS EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023

Le **compte administratif** est tenu sous la responsabilité du Maire. Il comptabilise les dépenses et les recettes de l'exercice 2023.

Le **compte de gestion** est tenu par la Trésorerie Principale et doit être égal au compte administratif au centime près.

Le résultat de fonctionnement 2023 est de **828 702,32€** et sera affecté à l'investissement pour l'exercice 2023, ce qui permettra une dotation supplémentaire importante pour le budget d'investissement. Il est primordial pour l'avenir de la Commune d'avoir toujours un bon niveau d'investissement notamment quand il s'agit de travaux structurants (voir PPI : Plan Pluriannuel d'investissement).

L'excédent d'investissement 2023 de **37 735,32€** (constitué du résultat de l'exercice - **29 303,24€** et de l'excédent antérieur (2022) **67 038,56€**) est simplement inscrit en recette d'investissement 2024.

Le **résultat global de clôture** montre un excédent de **866 437,54€**.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 477 418,54€	Dépenses	1 620 631,62€
Recettes	3 306 120,86€	Recettes	1 591 328,38€
RÉSULTAT EXERCICE	828 702,32€	RÉSULTAT EXERCICE	-29 303,24€
Excédent antérieur reporté	0€	Excédent antérieur reporté	67 038,56€
Résultat de clôture exercice	828 702,32€	Résultat de clôture exercice	37 735,32€
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE	866 437,64€		

ANALYSE FINANCIÈRE - EXERCICE 2023

Les ratios financiers montrent une situation très saine des finances malgré les baisses de certaines dotations et une hausse de l'inflation avec son corollaire notamment la hausse des prix de l'énergie, des matières premières, de l'alimentation et du montant des dépenses pour les ressources humaines dues essentiellement à la revalorisation du point d'indice en juillet 2023 et à l'augmentation de l'offre au niveau du service enfance-jeunesse (centre de loisirs sur toutes les vacances, espace Jeunes...).

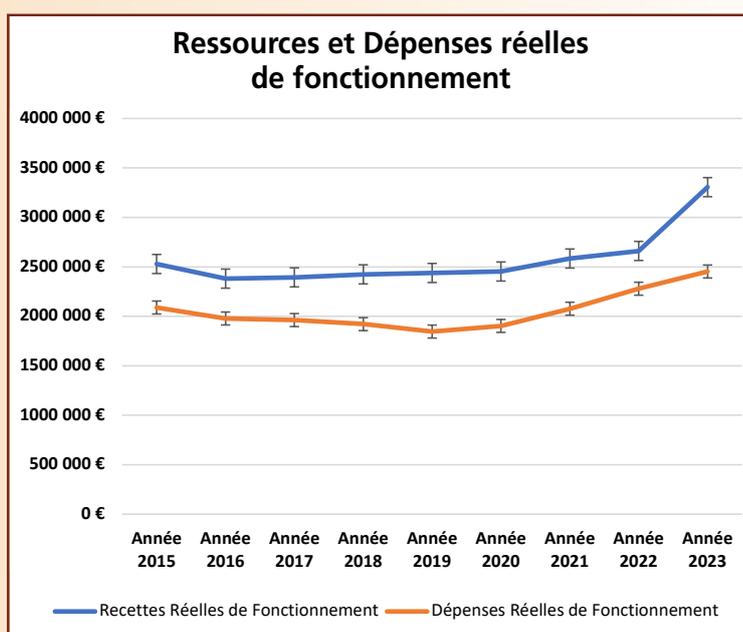
Cette situation financière nous permettra de réaliser les investissements nécessaires afin d'assurer des services adaptés aux besoins des habitants de notre Commune.

Dans cette approche, les opérations d'ordre, transferts entre sections ne sont pas pris en compte, seul figure ce qui est réellement encaissé ou décaissé

Nous pouvons observer que :

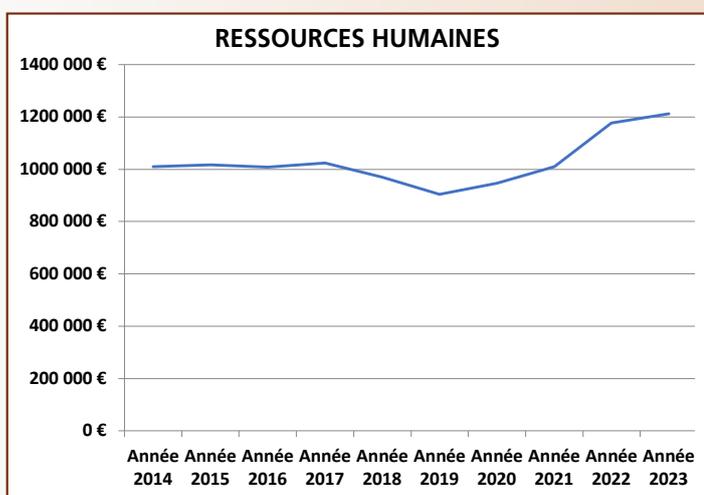
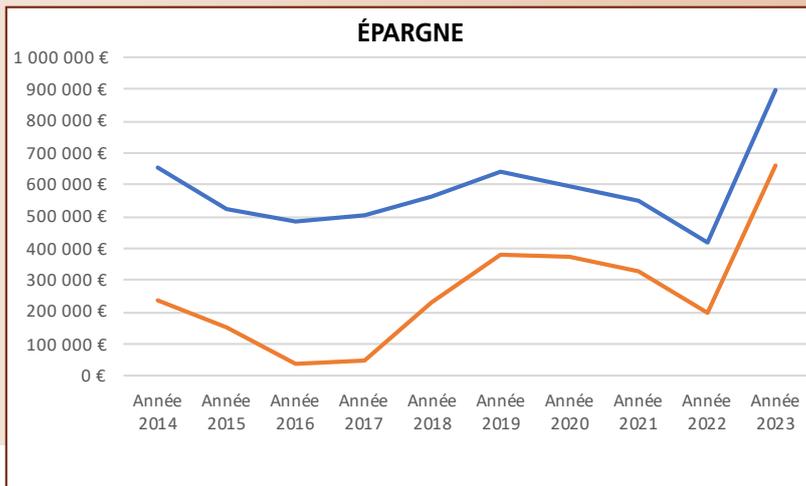
- Nous constatons une hausse sensible de recettes réelles en 2023 (+ 24%) notamment sur les postes ressources fiscales, ventes de services et dotations). Il est important de souligner que cette augmentation de recettes est fondamentale pour obtenir un excédent sur les dépenses, nous permettant ainsi de financer nos investissements sans trop d'endettement.

- Par contre, nos dépenses réelles avaient baissé suite à une gestion rigoureuse mais ont augmenté ces dernières années (+ 7,6 % en 2023) pour les raisons déjà indiquées.



L'épargne de gestion constitue la capacité d'auto-financement de base et l'épargne nette constitue la réelle capacité d'autofinancer (CAF) les investissements en ayant payé le capital et les intérêts de la dette.

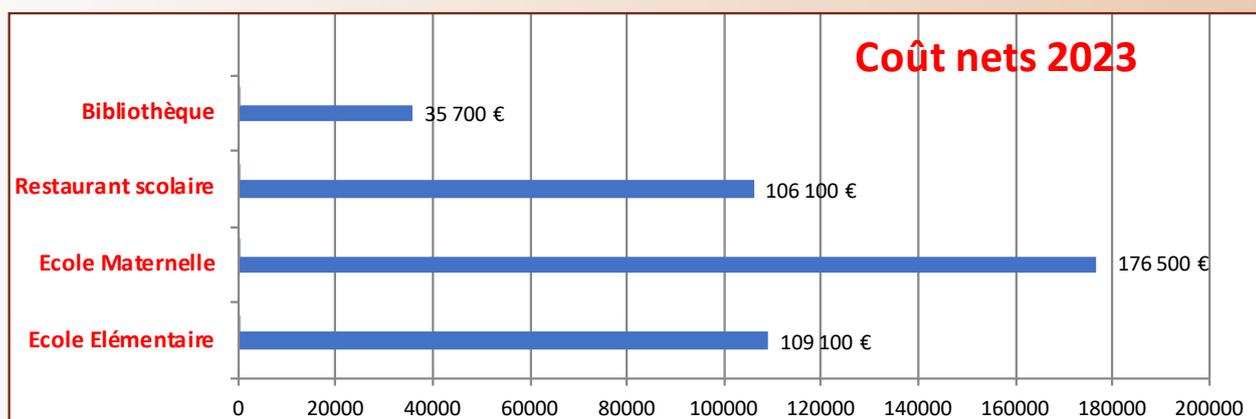
Nous constatons une nette amélioration de notre CAF à partir de 2018 (46K€ en 2017, 227K€ en 2018, 378 K€ en 2019, 372K€ en 2020) et, par contre, une diminution sensible en 2021 (325 K€) et 2022 (196K€) avec une hausse importante en 2023 (657K€). Notre capacité de désendettement est de 2, 3 ans (3,1 ans en 2022), ce qui est considéré comme très bas.



Ce schéma montre une baisse très sensible des dépenses en 2018 et 2019, malgré le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), grâce à des mesures liées à l'organisation, à la dématérialisation, aux méthodes de remplacement ou non remplacement, etc.

La hausse en 2020 et 2021, est due à la reprise suite à la pandémie pour revenir au niveau de 2017. La hausse de 2022 et 2023 est essentiellement liée à l'augmentation de l'activité du service Enfance-jeunesse (centre de loisirs, cantine, garderie, Espace Jeunes) avec la mise en place des normes d'encadrement CAF (Caisse d'Allocations Familiales), les augmentations du point d'indice décidées par l'Etat, la structuration nécessaire de certains services.

UN EXEMPLE DE CHARGES CONCERNANT LES SERVICES ASSURÉS A NOS CONCITOYENS



Nous considérons que ce sont des services au service de nos concitoyens et donc pas nécessairement équilibrés du point de vue financier.

Ce sont quand même des charges conséquentes mais nécessaires sur notre budget.

BUDGET 2024

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Le Haut Conseil des Finances Publiques indique que « le Gouvernement » prévoit que le ratio de dette publique, après avoir baissé en 2023 grâce à une croissance inhabituellement forte du PIB en valeur, ne se réduirait pas en 2024. La stabilisation attendue en 2024 du ratio de dette est désuète, puisqu'elle s'appuyait sur des prévisions trop optimistes de croissance (croissance du PIB : 0,9 % (OCDE 6%) au lieu de 1,4 % prévu). Ainsi la France, qui a vu sa position d'endettement relatif au sein de la zone euro se dégrader au cours des dernières années, conserverait en 2024 un niveau d'endettement élevé et un déficit très élevé. (Dette publique 2023 : 3088 milliards (3^{ème} trimestre 2023) et déficit 5,5 % du PIB soit 154 milliards).

La soutenabilité à moyen terme des finances publiques continue donc à appeler des mesures correctrices fortes. Le Haut Conseil rappelle que le retour à des niveaux de dette plus bas est impératif. La France pourrait alors disposer de marges de manœuvre suffisantes et nécessaires pour être en mesure de faire face à l'avenir à des chocs macroéconomiques ou financiers

et aux besoins d'investissement public élevés (notamment écologiques).

Toute l'équipe municipale s'attèle avec énergie à mettre en œuvre les projets d'investissement accompagnés de la maîtrise des équilibres budgétaires malgré les contraintes actuelles.

Au vu de ce contexte, les principales orientations budgétaires de la Commune sont les suivantes :

- Poursuite la maîtrise des dépenses (notamment de fonctionnement)
- Maintien des grands équilibres financiers et budgétaires
- Recherche systématique de subventions
- Maintien de notre capacité d'autofinancement (de façon à limiter l'endettement)

Ambitieux, notre budget 2024 n'en demeure pas moins prudent. Au vu des réformes financières en cours, des baisses de dotation de l'Etat, de l'inflation, de la baisse du pouvoir d'achat, il faudrait prévoir l'imprévisible...

INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

2023/2026 ET PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le PPI permet la programmation financière sur la durée restante du mandat des projets majeurs annoncés comme :

- Rénovation de l'école élémentaire du Manival (notamment énergétique)
- Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) pour les écoles et le pôle enfance
- Installation de la vidéo protection sur certains espaces publics (phase 2)
- Adaptation des bâtiments au changement climatique
- Des travaux d'aménagement de voirie et remplacement de lampadaires d'éclairage public
- Réfection de 2 courts de tennis
- Réparation suite à des fuites d'eau dans la toiture de l'église

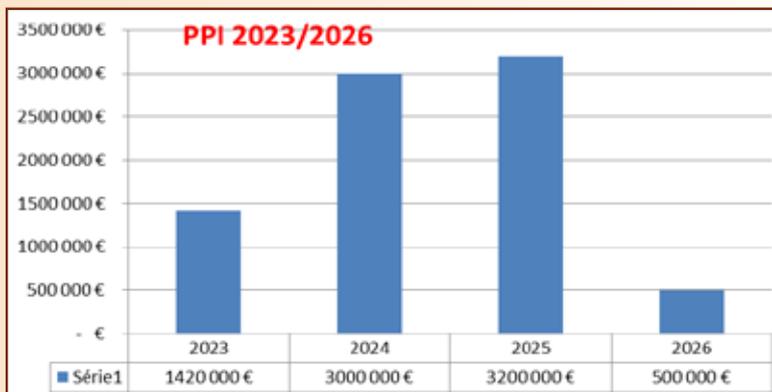
Les montants des investissements présentés dans le PPI sont évalués en coûts réels sans tenir compte des subventions demandées. Pour obtenir le coût net, il conviendra d'enlever :

- les subventions obtenues (nous sommes dans une démarche active de recherche de toutes les subventions possibles)
- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) qui nous rembourse une part de TVA sur les investissements.

Ces montants n'étant pas encore notifiés, ils ne peuvent être intégrés dans le PPI

Pour faire face à ces investissements importants mais nécessaires et compte tenu des subventions possibles mais non certaines, la Commune doit à la fois agir sur 3 leviers :

- continuer à maîtriser ses dépenses
- maintenir sa capacité d'autofinancement
- émettre des emprunts répartis sur 2024 et 2025.



Conformément à notre engagement, nous maintenons les mêmes taux d'imposition en 2024 (hors taux d'augmentation décidé par l'Etat concernant les bases fiscales) :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,60 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,24 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 10,41 %

Rappel : pour les particuliers, la taxe d'habitation (TH) a été supprimée pour tous en 2023.

En ce qui concerne les tarifs des services au vu des déficits qui se creusent d'année en année, nous avons décidé d'augmenter légèrement les tarifs de certains services. Il ne s'agit pas de chercher l'équilibre financier mais simplement de contenir le déficit voire de ne pas l'aggraver.

Il faut souligner que ces tarifs bénéficieront d'aides financières via le QF (Quotient Familial) et la dégressivité à partir du 2^{ème} enfant inscrit.



SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Tarifs cantine (accueil et repas)

Pour information en 2023 chaque « accueil + repas » coûte à la commune 11,50€ avec un prix maximum facturé de 7,75€ (sans QF ni dégressivité).

En conséquence le service Accueil et Repas a un déficit net (produits – charges) de 82123€ (sans comptabiliser les investissements à hauteur de 40000€). Pour contenir ce déficit net, en considérant une hausse du traiteur de 3,6% c'est-à-dire de l'ordre de 22 centimes, nous souhaitons augmenter le service de 47 centimes pour toute l'année scolaire 2024-2025.

Le montant par accueil (sans utiliser le QF et/ou la dégressivité) passerait donc de 7,75€ à 8,22€ à partir de septembre 2024 soit 6% d'augmentation. Pour rappel, cette augmentation intègre l'augmentation du traiteur.

Tarifs Service Enfance jeunesse (hors cantine)

Le déficit net global (hors cantine) est de 60000€ (sans compter les investissements). Pour continuer à mettre en œuvre des services de qualité et pour contenir le déficit, de nouveaux tarifs (sans compter les baisses de tarifs liés au QF et à la dégressivité) entreront en vigueur à partir de septembre 2024 :

- Nouveaux tarifs accueil périscolaire du mercredi : prix famille journée avec repas : 29€ (au lieu de 27€) et prix ½ journée avec ou sans repas 19€ et 16€ (au lieu de 18€ et 15€)
- Nouveaux tarifs accueil de loisirs extrascolaire (vacances) : 29€ (au lieu de 27€)
- Nouveaux tarifs accueil périscolaire matin et soir : 3,50€ (au lieu de 3,30€)
- Espace jeunes : tarifs inchangés

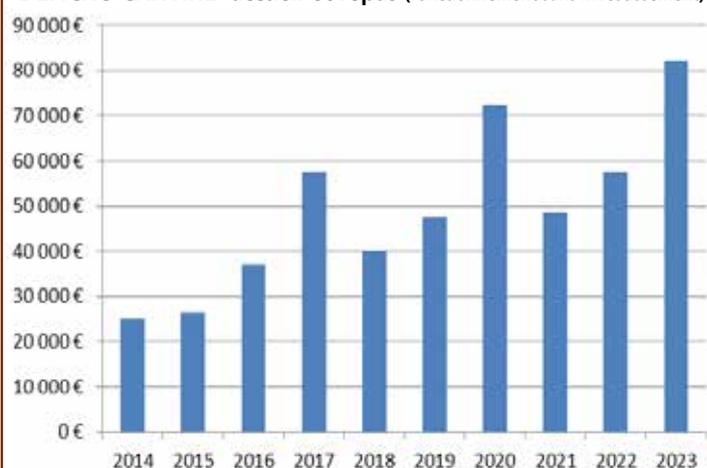
Autres tarifs à compter d'avril 2024

- Droit de stationnement sur la voirie publique : droit de place inchangé et forfait usage de la borne électrique : 1,60€ par jour (1,50€ soit 0,10€ d'augmentation)

Les autres tarifs sont inchangés :

- Cimetières
- Location de salles municipales

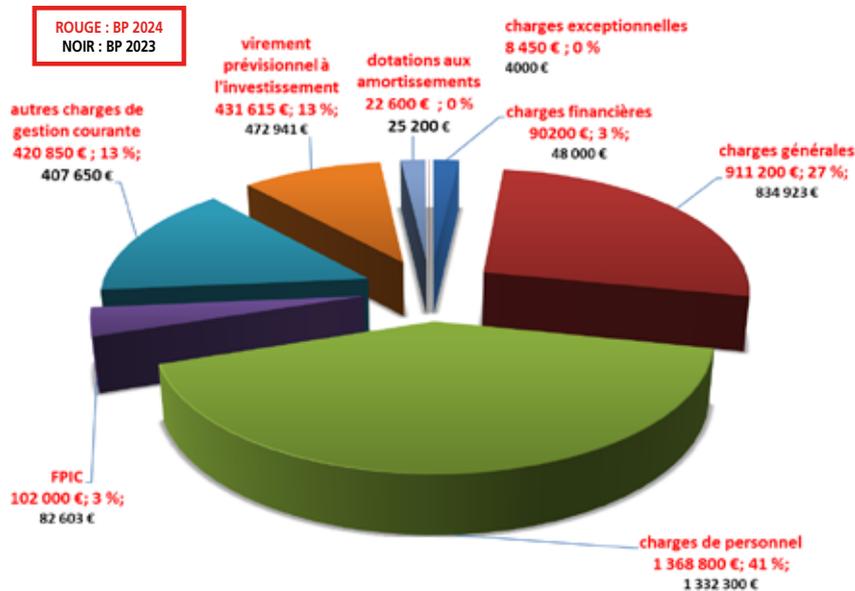
DÉFICITS CANTINE accueil et repas (fonctionnement sans investissement)



Vous retrouverez tous les tarifs sur le site de la commune
www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Mairie > Finances

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

LES DÉPENSES



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

Total
2024 : 3 355 715 €
2023 : 3 207 617 €

Les dépenses budgétées augmentent bien sûr du même montant que l'augmentation des ressources.

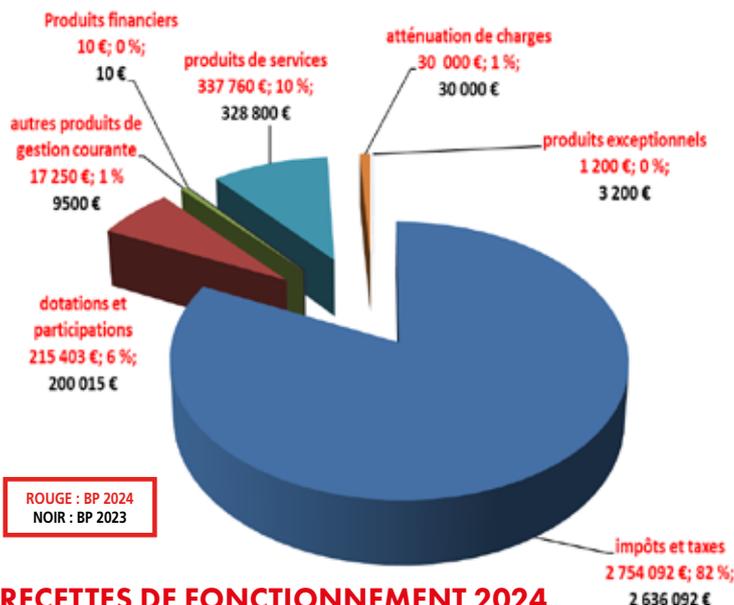
Pour favoriser l'investissement, nous avons comme objectif de limiter le niveau des dépenses de fonctionnement par une gestion plus efficiente.

Nous sommes particulièrement attentifs au budget consacré aux **Ressources humaines** qui constituent 41% de nos dépenses de fonctionnement. Il faut faire bénéficier nos services de personnels à la fois compétents et en nombre suffisant sans grever trop lourdement nos ressources. Nous rappelons la création de nouveaux services dans le domaine de l'enfance-jeunesse (voir précédemment) et la hausse mécanique des salaires d'une année à l'autre.

Nous rappelons aussi que c'est une réelle volonté de la Mairie de maîtriser la masse salariale notamment mais nous devons faire face aux besoins de la population en termes de services que nous devons satisfaire le mieux possible avec des moyens appropriés.

Les **postes charges générales et autres charges courantes** constituent 40% de nos dépenses. Nous avons tenu compte de l'augmentation de ces charges suite au taux d'inflation, du prix élevé de l'énergie et des matières premières. Ces charges incluent le service incendie, l'aide au CCAS de notre Commune et les aides aux associations locales.

LES RECETTES



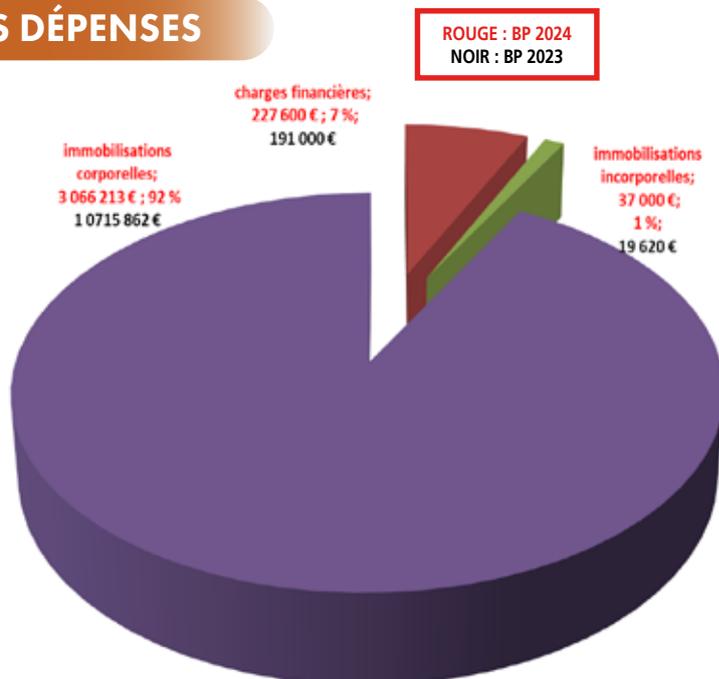
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

Total
2024 : 3 355 715 €
2023 : 3 207 617 €

Nous pouvons constater que, contrairement à certaines communes qui touchent une attribution de compensation par rapport à la présence de nombreuses entreprises, **nos recettes sont à 82% issues des impôts et taxes**. Seules ces recettes nous permettent d'envisager de mettre en œuvre des services nécessaires et de projeter des investissements structurants.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

LES DÉPENSES



DÉPENSES INVESTISSEMENT 2024

Total
2024 : 3 330 813 €
2023 : 1 926 482 €

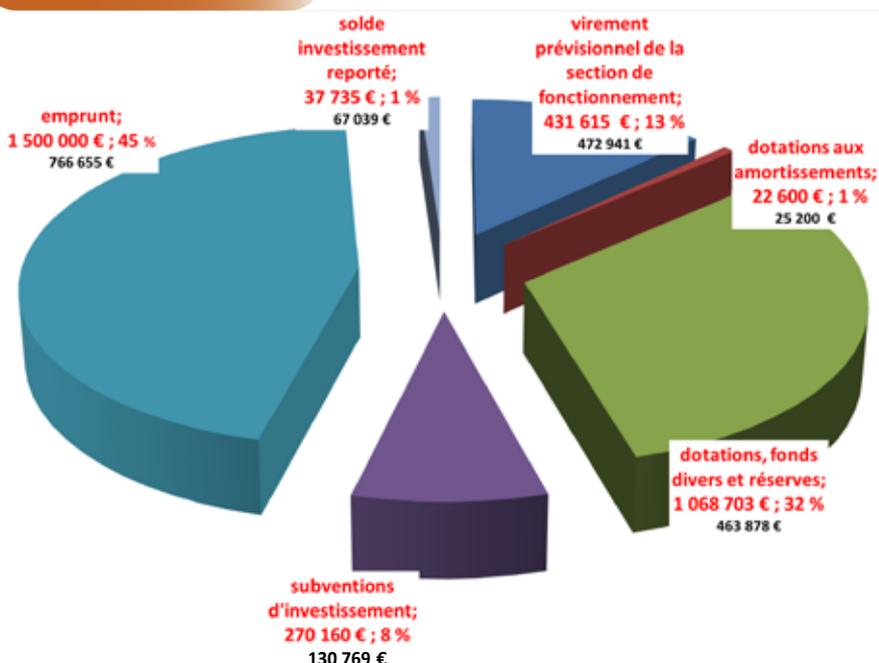
Les immobilisations corporelles (essentiellement les investissements / projets structurants travaux récurrents et nouveaux) constituent 92 % des dépenses d'investissement.

Pour l'instant le remboursement du capital emprunté ne représente que 7%. Comme nous allons emprunter, ce taux devrait monter.

Immobilisations incorporelles, quelques exemples : études, subventions aux organismes publics, logiciels

Immobilisations corporelles, quelques exemples: essentiellement la réhabilitation de l'école du Manival (surtout en 2024 et 2025), réseau eaux pluviales, mise en place de la vidéo protection pour certains bâtiments publics et tous les investissements courants nécessaires au bon fonctionnement de la Commune etc. voir le PPI.

LES RECETTES



RECETTES INVESTISSEMENT 2024

Total
2024 : 3 330 813 €
2023 : 1 926 482 €

Pour financer les dépenses prévues, nous avons besoin des recettes...

45% du budget provient de l'emprunt que la Mairie va contracter, 13 % du virement prévisionnel de la section de fonctionnement et 32% principalement de l'excédent de l'exercice précédent.

EN SYNTHÈSE

Il va de soi que le PPI sera actualisé chaque année en fonction de son avancement et du contexte économique. Nous avons une situation financière qui permet une bonne soutenabilité de la réalisation du PPI et de la qualité des services malgré le contexte économique et financier national et international difficile.

RELAIS PETITE ENFANCE LES GRÉSI'MÔMES

BERNIN/ BIVIERS/ MONTBONNOT / ST ISMIER/ ST NAZAIRE LES EYMES

Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant et vous avez besoin d'un accompagnement ou d'un conseil ?

Le Relais Petite Enfance intercommunal les Grési'mômes (RPE, ex-RAM) peut vous aider dans la recherche d'un mode d'accueil (multi-accueil, assistant maternel, garde d'enfant à domicile) et vous accompagner dans le rôle d'employeur (contrat, fiche de paie, Urssaf, etc.).

QU'EST-CE QU'UN RELAIS PETITE ENFANCE ?

Le relais petite enfance (Rpe), anciennement Ram (relais assistants maternels), est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Ce sont des lieux d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile.

Ils ont pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels et gardes à domicile.

Un lieu d'information tant pour les parents que pour les professionnels de la petite enfance

Il n'est pas toujours facile de savoir où s'adresser lorsqu'on est à la recherche d'une solution d'accueil pour son enfant.

Les Rpe informent les parents sur les différents modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire concerné.

Pour les parents cherchant un assistant maternel agréé pour l'accueil de leur enfant, le Rpe peut donner accès à la liste des assistants maternels du secteur.

Les Rpe délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.

Ils sensibilisent et accompagnent les parents dans leur rôle d'employeur. Ils informent notamment sur les droits et obligations qui en découlent (établissement du contrat de travail, bulletin de salaire...) et sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

UN LIEU DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES

Les Rpe constituent également des lieux d'échanges avec parents, assistantes maternelles et garde à domicile. Pour ce faire, ils s'appuient sur l'organisation :

- de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents ;
- d'activités d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.) .

UN APPUI AUX PROFESSIONNELS

Le Rpe apporte aussi aux assistantes maternelles et garde à domicile un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Il leur communique également de l'information sur leurs droits, les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Contact : RPE Les Grési'mômes - Géraldine BRIOLE

☎ 06 02 52 65 73 - ✉ rpe.lesgresimomes@le-gresivaudan.fr

COMPOSTAGE, TRUCS ET ASTUCES

Rongeurs, odeurs et moucheron sont les arguments avancés souvent contre le compostage.

Il existe des solutions efficaces pour combattre tous ces préjugés qui nous sont transmises par le service Déchet de la Communauté de communes, en charge de la compétence Déchets.

1- La pose de grillage sous le composteur

Les liens des vidéos ci-dessous vous expliquent le montage des composteurs que le Grésivaudan met à disposition :

- pour les composteurs bois 300 litres :

🌐 <https://youtu.be/G6d1N1sl9sw>

- pour les composteurs plastique 300 litres :

🌐 <https://youtu.be/bpYlgYuVVqc>

Les modèles bois proposés par le Grésivaudan ont été améliorés pour faciliter ce rajout de grillage, plus de pied, et faire en sorte que les rongeurs ne puissent plus accéder par le haut, entre haut du bac et couvercle.

2- L'utilisation du broyat de branches (carboné) dans le mélange avec les déchets de la cuisine (azoté) a les avantages suivants :

- atténuation efficace des odeurs

- diminution de la présence de moucheron (couvrir l'ensemble des déchets par du broyat)

Du broyat est à disposition des habitants dans les déchetteries du Touvet, Crolles et St Ismier. Le broyat peut également être réalisé directement dans son jardin via l'utilisation de la tondeuse, l'acquisition de broyeur (aide du Grésivaudan).

3- Assurer la présence d'oxygène dans le mélange par un brassage régulier à la fourche à fumier

4- Ne pas déposer de légumes ou de fruits abimés entiers, les couper en 2 ou 4 avant de les déposer

Les rongeurs sont friands de ce genre de déchets odorants entiers.

Les rongeurs sont présents sur le territoire. Ils surveillent nos pratiques. A nous de bien faire les choses.

Rappel : la Communauté de communes propose des ateliers découverte compostage qui sont gratuits et ouvert à tous. Pour vous inscrire à un atelier :

🌐 www.le-gresivaudan.fr/395-inscription-a-un-atelier-de-decouverte-du-compostage.htm

Pour plus d'information contactez Luc BAHUREL

Maître Composteur à la Direction de la Gestion des Déchets

☎ 04 76 08 03 03

◆ ■ DUO PIANO-VOIX



Vendredi 24 mai de 14h30 - Lieu : Agora de St Ismier

L'AMZOV (Association Musicale de la Zone Verte) en partenariat avec le CCAS de St Ismier propose un duo piano-voix le temps d'un concert le vendredi 24 mai à 14h30 à l'Agora (en salle Ecrins).

Pendant 45 minutes, Welleda MULLER, soprano, accompagnée d'Eloïse WATRIN au piano vous feront découvrir ou redécouvrir des compositrices choisies de la fin du XIX^{ème} - début du XX^{ème} siècle entre la France et les pays Anglo-Saxons. Elles présenteront chaque compositrice dont les morceaux pour piano et voix de style "Impressionniste", évoquent des paysages et des atmosphères à la manière des tableaux de Monet. Elles émailleront leur programme d'anecdotes qui vous permettront de mieux connaître ces femmes et de les remettre dans leur contexte historiquement riche.

Le concert sera suivi d'un temps d'échange avec les artistes.

Entrée : 8 €

Réservation conseillée auprès du CCAS de St-Ismier ou ☎ 04 76 52 52 25 ou sur Hello Asso en scannant le qrcode ci-dessus.



◆ ■ LES MERCREDIS DU CENTRE DE LOISIRS

Durant toute la période de février à avril, les enfants du centre de loisirs des mercredis ont découvert les différentes facettes du printemps.

Après avoir chassé l'hiver le mercredi 6 mars, les enfants ont travaillé pour faire revenir les couleurs, planter des fleurs ou encore examiné de près (ou de loin) des petits insectes en tout genre.

Ils ont terminé leur traversée du printemps mercredi 10 avril par la venue de « la petite ferme animée » qui a fait le bonheur des petits comme des grands.

Le programme des mercredis est disponible sur le site www.saint-nazaire-les-eymes.fr > **Enfance-Seniors > Accueil de loisirs > Péricolaire > Mercredi**



◆ ■ L'ALLIANCE GRÉSIVAUDAN JUDO DANS LE TOP 5 FRANÇAIS !

Créée il y a 27 ans à Bernin, l'Alliance Grésivaudan Judo compte près de 600 licenciés et s'étend aujourd'hui sur les communes de Biviers, Le Cheylas, Le Touvet, Montbonnot, Saint Ismier et Saint Nazaire les Eymes

UN MOIS DE MARS EXCEPTIONNEL

Avec 9 judokas classés aux championnats de France dont 6 sur le podium (détail en fin de communiqué), l'Alliance Grésivaudan Judo a vécu un mois de mars exceptionnel.

Le club confirme son statut de numéro 1 en Auvergne-Rhône-Alpes et intègre même cette saison le Top 5 français dans les catégories jeunes (minimes, cadets, juniors) devançant des clubs prestigieux comme le PSG ou l'Olympic Nice.

Parmi ces résultats remarquables, le titre de Lucas CHANSSEAUME obtenu dès sa première année en cadet (la catégorie s'étale sur 3 ans) augure d'un bel avenir pour ce pur produit du club qui ne cache pas son ambition de devenir un jour champion olympique !

UNE DEUXIÈME PARTIE DE SAISON TOURNÉE VERS L'INTERNATIONAL

Place maintenant à la saison internationale avec déjà plusieurs sélectionnés en équipe de France : Eliot PREVE pour les championnats du monde junior au Tadjikistan à l'automne Morgane ANNIS et Colin CHANSSEAUME pour la Coupe d'Europe junior au Portugal Benjamin Col et Mathéo REBEYROL, respectivement champion et vice-champion de France Universitaire fin mars et qui participeront, en juillet, avec Julia BOSCHETTI au championnat d'Europe en Hongrie.

A noter d'ores et déjà dans vos agendas, la quatrième édition du Training Camp Grésivaudan au gymnase du Cube à Bernin du 26 au 30 août 2024 avec la participation d'une partie de l'équipe de France olympique tout juste sortie des JO de Paris avec on l'espère de belles médailles autour du cou...



Les Championnats de France des Juniors

LES RÉSULTATS DE L'Alliance Grésivaudan Judo AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2024

En judo, seuls les 8 premiers d'une compétition sont classés.

- 1^{ère} place : Lucas CHANSSEAUME (cadet, - 46 kg)
- 2^{ème} place : Joanne LAVERGNE (minime, - 40 kg)
Eliot PREVE (junior, -73 kg)
- 3^{ème} place : Morgane ANNIS (junior, - 44 kg)
Qassim ABDOUALLALA (junior, - 55kg)
Colin CHANSSEAUME (junior, - 66 kg)
- 5^{ème} place : Pierre EBERHARDT (junior, - 60 kg)
Zian FRANCESCHI (junior, - 66 kg)
- 7^{ème} place : Juliette LEDUC (minime, - 52 kg)

Découvrez le club en vidéo sur le site France Judo

www.youtube.com/watch?v=gq9ixw-HbwQ

Plus d'infos sur www.agj38.fr

Contact : Nicolas CHANSSEAUME, Directeur technique du club

✉ nicolas.chansseaume@gmail.com



◆ ■ JE SIGNE AVEC BÉBÉ !

 **Samedi 4 mai de 9h30 à 10h30 - Lieu : bibliothèque**

La bibliothèque L'oiseau Lyre propose aux parents d'enfants de 0 à 18 mois un atelier d'initiation « Bébé signe ! » avec Aurélie MARMET.

Au programme : découverte des premiers signes du quotidien

Un temps pour signer, chanter, échanger et repartir avec des informations précises, des clés et un support pour pouvoir le mettre en pratique à la maison.

Les signes sont des outils pour commencer à communiquer avec ses proches avant que bébé ne maîtrise l'usage de la parole. Ils participent à son éveil, stimulent les apprentissages et développent sa motricité fine.

C'est une communication ludique, complice et précise qui évite ou diminue bien souvent des frustrations ou des colères.

Cet atelier signe est destiné aux enfants entendants.

Gratuit - Sur inscription à la bibliothèque ou par mail ✉ bibliotheque@mairie-sne.fr (nombre de places limité)



◆ ■ AUTO INSTALLEZ VOS PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AUTO CONSOMMEZ VOTRE PRODUCTION

 **Samedi 25 mai de 9h à 12h - Lieu : Maison des Arts (Montbonnot)**

AUTO CONSOMMATION

Est-ce pertinent ?

Du point de vue environnemental, c'est naturellement pertinent car vous produisez une énergie électrique décarbonée avec des composants recyclables ; de plus, vous consommez localement, sans perte sur les réseaux électriques.

Vos appareils électriques consommeront 30 à 60% de l'électricité que vous produisez.

AUTO-CONSTRUCTION

Est-il possible de faire son installation soi-même ?

Oui ! Dans le Grésivaudan, depuis 3 ans une cinquantaine de personnes ont réalisé leur propre installation photovoltaïque grâce à l'aide bénévole du groupe A2 (suivi, conseils,...).

Conditions : être un peu bricoleur, avoir un emplacement pour un montage au sol ou sur votre toit, consacrer 3 jours de travail.

Le Plus : c'est aussi beaucoup économiser sur le temps de retour sur investissement par rapport à une installation complète par une entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS : JOURNÉE PORTES OUVERTES POUR TOUS

Venez nous rencontrer et assister aux ateliers :
matériels, AutoCalSol, piloter son surplus,
démo d'un « Plug and Play »...

Contact : ✉ contact@gresi21.fr ou
✉ jean.paul.pique.cnrs@gmail.com

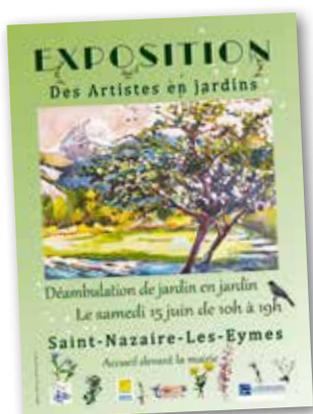


◆ ■ FORUM DES MÉTIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

 **Dimanche 5 mai de 10h à 17h - Lieu : Parc des Aiguinards à Meylan**

Pour tout savoir sur le recrutement, l'orientation, les formations, les carrières dans la gendarmerie nationale.

Ce forum est organisé par l'Association des amis de la Gendarmerie de Meylan et le Groupement de Gendarmerie départementale de l'Isère.



◆ ■ EXPOSITION ARTISTES EN JARDIN

 **Samedi 15 juin de 10h à 19h - Lieu : jardins d'habitants de la commune**

Le 15 juin 2024 des habitants de Saint-Nazaire les Eymes ouvriront leur jardin pour l'exposition "Artistes en Jardin" organisée par l'association Sport et Culture.

Cet événement accueillera des artistes de toute la vallée du Grésivaudan.

Plus d'informations dans l'essentiel de juin.

Pour plus de renseignements : Gaëtan CORCELLI ☎ 06 82 19 43 09

Renseignements Utiles

MAIRIE - ☎ 04 16 52 24 29

385 chemin du Village
38330 Saint-Nazaire-les-Eymes
www.saint-nazaire-les-eymes.fr
✉ secretariat@mairie-sne.fr

Horaires d'ouverture au public

- Accueil téléphonique :
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h
- Accueil physique :
Lundi : 13h-19h
Mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h
Mercredi : 8h-17h

Permanence du service urbanisme sur rendez-vous : Lundi : 17h-19h

Services techniques :
☎ 04 76 52 91 21 - Fax : 04 76 52 20 87

Police municipale ☎ 04 76 52 99 46

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'OISEAU LYRE

☎ 04 76 77 95 04
✉ bibliotheque@mairie-sne.fr
Ouverture au public : mardi 16h-18h,
mercredi : 10h30-12h et 17h-19h,
vendredi : 16h-18h, samedi : 10h30-12h.
Pendant les vacances scolaires :
uniquement les mercredis de 16h à 19h.

ENFANCE JEUNESSE

☎ 04 76 52 43 55
✉ responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr

ÉCOLES

☎ maternelle : 04 76 52 17 26
☎ élémentaire : 04 76 52 31 50

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL intercommunale "Les Coccinelles"

☎ 04 76 52 34 80
✉ multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

☎ 06 02 52 65 73
✉ rpe.lesgresimomes@le-gresivaudan.fr
Pour plus d'informations :
www.le-gresivaudan.fr/86-relais-petite-enfance.htm

MÉDECINS

Cabinet Catherine CADOT-ENGELBRECHT
et Hélène BEAUMONT
☎ 04 76 52 75 22
Docteur Michel FERRAFIAT ☎ 04 76 52 22 32
Médecin de garde :

En semaine à partir de 20h ☎ 15
Pendant le week-end (le samedi de midi à minuit et le dimanche de 8h à minuit)
☎ 04 76 08 08 38 sinon ☎ 15.

CONSEILS MÉDICAUX ☎ 08 10 15 33 33

Valable en Isère en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

SOS MEDECINS GRENOBLE (Échirolles)

24h/24 - 7j/7 ☎ 04 38 70 17 01 ou sur rdvasos.fr

SAMU ☎ 15

NUMERO EUROPEEN D'URGENCE ☎ 112

URGENCE pour les personnes sourdes/ malentendantes ☎ 114

CENTRE ANTI-POISON (LYON) ☎ 04 72 11 69 11

URGENCES SOCIALES de 7h à 24h ☎ 115

ENFANCE EN DANGER 24h/24 ☎ 119 et

www.allo119.gouv.fr

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ☎ 3919

INFIRMIÈRES À DOMICILE

☎ 06 07 79 23 97
Céline KLIMEK, Adeline BUTTARD, Cécile SIMONNET

DENTISTE

Marie-Laure TOULON ☎ 04 76 52 13 78
Urgences dentaires ☎ 04 76 00 06 66

KINESITHERAPEUTE

Magali CHARNAY ☎ 04 76 52 40 20
Urgences respiratoires ☎ 15

PSYCHOLOGUE/PSYCHOTHERAPEUTE

Frédérique SANTI-BOURGUET
28, chemin de la Touvière
☎ 04 76 52 48 66 / 06 61 20 35 19

PSYCHANALYSTE - Psychothérapie analytique Trouble du comportement alimentaire

Nathalie HALLOUET, 68 chemin du Retour
☎ 06 80 46 86 23

PSYCHOTHERAPEUTE - Art-thérapie

Dominique VENITUCCI, 229 chem. des Drogeaux
☎ 06 75 70 43 11

PSYCHOTHERAPEUTE - METHODE GESRET

Anne-Laure MORAUX ☎ 06 81 86 00 43

PHARMACIE

Pharmacie Annick PLEMER ☎ 04 76 52 20 17
Pharmacies de garde ☎ 3915 (0,34€/mn)

HANDICAP

N° ° vert unique : information, accompagnement, orientation, recherche de solutions ☎ 0 800 360 360
Du lundi au vendredi de 9h à 18h

URGENCES VÉTÉRINAIRES

N° gratuit 24h/24 : 3115
www.urgences-veterinaires.fr

ENEDIS (Ex-ERDF) Urgence

☎ 09 72 67 50 38
www.enedis-prevenance.fr
Appli ENEDIS à mes côtés

GRDF urgences ☎ 08 00 47 33 33

EAU POTABLE urgences
7j/7 - 24h/24 Midali ☎ 04 76 71 05 21
Relations Usagers ☎ 04 76 99 70 00

ASSAINISSEMENT

7j/7 - 24h/24 Veolia ☎ 04 76 61 39 34
Relations Usagers ☎ 04 76 99 70 00

TRANSPORTS DU GRESIVAUDAN

Agence TOUGO-Mobi-G, 1846 rue de Belledonne
Crolles ☎ 08 00 94 11 03 www.tougo.fr

TAXIS Saint-Nazaire-les-Eymes/St Ismier

☎ 07 70 70 40 67

GENDARMERIE ☎ 17

Gendarmerie de St Ismier ☎ 04 76 52 15 45

POMPIERS ☎ 18

SECOURS MONTAGNE ☎ 112

HARCELEMENT A L'ÉCOLE ☎ 3018

METEO St Martin d'Hères ☎ 08 99 71 02 38

VIGILANCE METEO www.vigimeteo.com

QUALITE DE L'AIR N° azur : 08 10 80 07 10
www.atmo-rhonealpes.org

OPPOSITION carte bancaire ☎ 08 92 70 57 05

OPPOSITION chéquier ☎ 08 92 68 32 08

Conciliateur médiateur de justice

Permanence les 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 14h à 17h mairie de Saint-Ismier sur RDV ☎ 04 76 52 52 25

Permanence de l'Avocat

Le 1^{er} vendredi du mois en mairie de 14h à 15h30 sur RDV ☎ 04 76 52 24 29

Centre médico-social

53 route de Barraux, Barraux
☎ 04 56 58 16 00

Aide démarches administratives

Mairie de Bernin ☎ 04 76 92 35 57

COLLECTE DES DÉCHETS

- container d'ordures ménagères jeudi matin (4h-12h)
 - container du tri sélectif vendredi matin (4h-12h)
- Sortez votre bac la veille au soir.
Si jour férié, collecte reportée au mercredi
Service déchets : ☎ 04 76 08 03 03

DECHETTERIES

Ouvertes 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45
Les plus proches :
- CROLLES 47, rue des Frères Montgolfier
- ST-ISMIER Chemin du Vergibillon (Voie en S)
Les déchetteries sont fermées les jours fériés.
Renseignements : www.le-gresivaudan.fr

Pharmacies de garde



Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine : Pour trouver la pharmacie de garde : www.servigardes.fr
- Nuits du lundi au jeudi (4 nuits) - Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche

MAI 2024

Ve 3 PHARMACIE du MANIVAL (St Ismier)
Lu 6 PHARMACIE FERRADOU (Versoud)
Ve 10 PHARMACIE LUU DUC (Crolles)
Lu 13 PHARMACIE BELLE ÉTOILE (Crolles)

☎ 04 76 52 23 42
☎ 04 76 77 26 39
☎ 04 76 08 01 59
☎ 04 38 92 02 15

Ve 17 PHARMACIE de BERNIN ☎ 04 76 08 03 19
Lu 20 PHARMACIE de l'ORCHIDÉE (Villard-Bonnot) ☎ 04 76 71 43 36
Ve 24 PHARMACIE CENTRALE (Domène) ☎ 04 76 77 23 46
Lu 27 PHARMACIE de la DENT DE CROLLES (Crolles) ☎ 04 76 08 92 81
Ve 31 PHARMACIE des CHARMETTES Domène ☎ 04 76 77 44 59